



mise en ligne le 15/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-301

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Remplacement de poteaux télécom,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de la Sté SOLUTIONS 30 SUD OUEST pour effectuer le remplacement de 18 poteaux télécom

- Avenue de la Bourgade
- Chemin de l'Estagnol
- Chemin de Traverse
- Chemin des Agres
- Chemin des glacières
- Chemin des Graves
- Chemin des Olivettes
- Chemin du Rec Audier
- Chemin du Mouchairas Nord
- Chemin du Mouchairas Sud
- Route d'Ouveillan
- Rue Francis Vals
- Rue Justine Pameron

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les conditions de circulation et de stationnement afin de permettre au chantier de se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les actions énoncées dans l'analyse ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions du règlement de voirie.

ARTICLE 2 : Signalisation du chantier

La circulation sera alternée au droit du chantier, pendant toute sa durée du 27 novembre 2023 au 21 décembre 2023 de 08h00 à 18h00.

Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier ainsi que celle des déviations, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

ARTICLE 3 : Infractions

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétent

ARTICLE 4 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Exécution